





10^{ème} CHAMPIONNAT DU MONDE CMAS DE PLONGÈE EN APNÈE INDOOR 2018



REGLEMENT SPECIAL

ARTICLE 1: ASPECTS GENERAUX

- 1.1 La CMAS a confié l'organisation de la 10^{ème} édition de Championnat du Monde de Plongée en Apnée Indoor à la Fédération Italienne Pêche Sportive Activités Sous-marines et Nage avec Palmes (par la suite FIPSAS). Le Championnat aura lieu sous l'égide de la CMAS à Lignano Sabbiadoro (UD), dans le Village Sportif Bella Italia (ex Ge.Tur), du 11 au 17 Juin 2018.
- **1.2** Le Championnat concerne les épreuves de sept spécialités: Dynamique avec Monopalme (DYN), Dynamique avec Bi-Palmes (DYN BF), Dynamique sans Palmes (DNF), Statique (STA), Speed 100 m., Endurance 16x50 m. et Endurance 8x50 m. Pour chaque spécialité prévue dans le programme seule la finale sera disputée.
- **1.3** Les articles du présent Règlement complètent ce que prévoient les Règlements Internationaux de chaque spécialité.







ARTICLE 2: PARTICIPATION

La manifestation est ouverte à la participation d'athlètes de 14 ans révolus et appartenant à des Equipes Nationales en règle avec ce que prévoient les Règlements de la CMAS, par le présent Règlement Spécial et par les Conditions Requises de sécurité établies par l'Organisation.

Chaque Equipe Nationale pourra être composée d'au moins un athlète jusqu'à six maximum pour chaque compétition messieurs et d'au moins une athlète jusqu'à six maximum pour chaque compétition dames.

Chaque Equipe Nationale devra porter trois drapeaux de son Pays, de 2 m sur 1, et d'un CD de l'hymne national.

ARTICLE 3: CLASSEMENTS ET REMISES DES PRIX

Les Classements et les Remises des Prix devront être effectués conformément aux Procédures de la CMAS.

La cérémonie de remise des prix se déroulera dans le Village Sportif Bella Italia (ex Ge.Tur), à la fin de chaque compétition.

ARTICLE 4: JURY INTERNATIONAL

Délégué Technique CMAS: conformément aux Règlements CMAS.

ARTICLE 5: RECLAMATIONS

Conformément aux Règlements CMAS.

ARTICLE 6: INSCRIPTIONS

6.1 Délais

- Avant le 11 Mars 2018
 - <u>Le formulaire d'inscription préliminaire</u> doit être transmis à la CMAS et au Comité Organisateur (Pièce jointe 1).
- Avant le 11 Mars 2018

<u>L'Inscription aux Championnats Apnée CMAS</u> doit être transmise à la CMAS (Pièce jointe 5).

• Avant le 11 Avril 2018

Doivent être transmis à la CMAS et au Comité Organisateur:

- le <u>Formulaire préalable de Réservation Hôtelière</u> (Pièce jointe 2) et <u>la photocopie</u> <u>du paiement effectué, 50% des droits d'inscription</u>;
- la lettre prouvant l'effectuation du versement bancaire (Pièce jointe 3).

Avant le 11 Mai 2018

Doivent être communiqué à la CMAS et au Comité Organisateur:







- -le Formulaire avec la liste des athlètes (Pièce jointe 4);
- -le <u>Formulaire Définitif de la Réservation Hôtelière</u> (Pièce jointe 6) et la <u>photocopie</u> <u>du second versement de 50% des droits d'inscription;</u>
- -la lettre prouvant l'effectuation du versement bancaire (Pièce jointe 3).

Passé le délai du **11 Mai 2018**, les droits d'inscription seront majorés de 10% par rapport au montant total prévu.

6.2 Acceptations des inscriptions

L'inscription des athlètes sera entérinée le **11 Juin 2018**, à partir de 11 h, au Secrétariat situé dans le Village Sportif Bella Italia (ex Ge.Tur), en présence du Dirigeant/Technicien Accompagnateur de chaque Nation (ou de son délégué), en présentant les documents de tous les membres de l'Equipe Nationale inscrite.

Pour la composition des Equipes, la liste des athlètes enregistrés sur le site de la CMAS fera foi (http://www.cmasoffice.org/federation/). La composition définitive des Equipes doit être établie avant le 11 Mai 2018, c'est-à-dire un mois avant le début de la manifestation. Ne seront pas acceptées des inscriptions hors délai ni, d'autant moins, des modifications de la composition des Equipes effectuées sur place, le jour de la vérification des documents. Les athlètes sont tenus d'être en possession de ce qui suit:

- formulaires d'inscription signés en original par le Président de la Fédération;
- certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique sportive de compétition de la discipline;
- licence sportive CMAS d'Apnée en cours de validité;
- papiers d'identité.

Les athlètes n'étant pas en possession des documents prévus ne pourront pas participer aux compétitions et leurs droits d'inscription ne seront pas restitués.

6.3 Les droits d'inscription devant être versés à la CMAS s'élèvent à 106,00 euros. Cette somme doit être versée à la CMAS avant le 11 Mars 2018, en suivant la procédure spéciale indiqué sur le lien suivant: http://www.cmasoffice.org/federation/

ARTICLE 7: PROGRAMME

Lundi 11 Juin

11h00 – 12h30 Arrivée et installation des Délégations, contrôle documents et délivrance accréditations

12h30 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 17h30 Arrivée et installation des Délégations, contrôle documents et délivrance

accréditations

17h30 – 19h00 Réunion Technique

19h30 - 21h00 Dîner







Mardi 12 Juin

07h00 - 08h30	Petit déjeuner
09h00 - 12h00	Entraînement (bassin 50 m.)
12h30 – 14h00	Déjeuner
14h30 – 16h30	Entraînement (bassin 50 m.)
17h00 – 18h00	Réunion Technique
18h30 – 19h30	Cérémonie d'Ouverture
19h30 – 21h00	Dîner

Mercredi 13 Juin

07h00 - 08h30	Petit déjeuner
09h00 - 12h00	Entraînement (bassin 25 m)
12h30 – 14h00	Déjeuner
15h00 – 19h00	Championnat du Monde d'Apnée Dynamique sans équipements (bassin 50 m.)
19h30 – 20h00	Cérémonie et Remise des Prix
20h00 – 21h00	Dîner
21h00 – 22h00	Réunion Technique
Jeudi 14 Juin	
07h00 - 08h00	Petit déjeuner
08h30 – 12h30	Championnat du Monde d'Apnée Statique (bassin 25 m.)
08h30 - 12h30	Entraînement (bassin 50 m.)
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h30 – 17h00	Championnat du Monde d'Apnée Endurance 8x50 m. (bassin 50 m.)
17h30 – 18h30	Réunion Technique
19h00 – 19h30	Cérémonie et Remise des Prix







19h30 – 21h00 Dîner

Vendredi 15 Juin

07h00 – 08h00	Petit déjeuner
08h30 - 13h00	Championnat du Monde d'Apnée Dynamique avec bi-palmes (bassin 50 m.)
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h30 – 16h00	Championnat du Monde de Speed-Apnée 100 m. (bassin 50 m.)
16h30 – 18h00	Entraînement (bassin 50 m.)
18h30 – 19h30	Réunion Technique
19h30 – 20h00	Cérémonie de Remise des Prix
20h00 – 21h00	Dîner

Samedi 16 Juin

07h00 - 08h00	Petit déjeuner
08h00 - 13h00	Championnat du Monde d'Apnée Dynamique avec monopalme (bassin 50 m.)
13h00 – 14h30	Déjeuner
15h00 – 18h00	Championnat du Monde d'Apnée Endurance 16x50 m. (bassin 50 m.)
19h00 – 20h00	Cérémonie de Remises des Prix et Cérémonie de Clôture
20h00 – 21h00	Dîner
21h00 – 24h00	Fête finale

Dimanche 17 Juin

08h00 – 09h00 Petit déjeuner

09h00 Départ des Délégations

N.B. L'organisation se réserve la possibilité de modifier l'ordre chronologique et les horaires des compétitions dus à des exigences techniques et d'organisation.

ARTICLE 8: RESERVATION HOTELS ET DROITS DE PARTICIPATION

Option 1: Les droits de chaque participant s'élève à 740,00 euros.







Les droits comprennent:

- séjour dans un Hôtel en chambre double ou triple;
- pension complète du déjeuner du 11 Juin au petit-déjeuner du 17 Juin;
- cérémonie d'ouverture et de clôture:
- secrétariat;
- entraînements officiels:
- participation aux compétitions.

Option 2: Les droits pour chaque participant s'élèvent à **450,00 euros**. Ces droits comprennent:

- cérémonie d'ouverture et de clôture;
- secrétariat;
- entraînements officiels;
- participation aux compétitions.

Supplément chambre individuelle: 25,00 euros par jour.

Jour extra: 100,00 euros par personne et par jour en chambre double, triple en pension complète.

Transfert: Aéroport (Trieste, Venise ou Trévise) – Hôtel et retour 80,00 euros par personne, avec un minimun de trois personnes. **Dans le cas où les personnes demandant le transfert étaient seulement un ou deux, le transfert coûterait 120,00 euros par personne**. Le service de transfert sera garanti seulement pour les personnes qui arriveront ou repartiront des trois aéroports suivants: Trieste, Venise ou Trévise.

50% des droits de participation devront être versé au Comité Organisateur avant le **11 Avril 2018**, comme garantie de réservation.

Le solde des droits de participation devra être versé avant le **11 Mai 2018**. Passé ce délai, les droits de participation seront majorés de 10% par rapport au montant total prévu. Les droits de participation devront être versés par virement bancaire à:

UNDERWATER ACTIVITIES INTERNATIONAL EVENTS

Banque: UniCredit

Codice IBAN: IT35C0200805314000104162924







BIC SWIFT: UNCRITM1B41

(Motif: Droits d'inscription de l'Equipe Nationale au Championnat du Monde de Plongée en Apnée Indoor 2018)

ARTICLE 9: VISAS

En cas de nécessité de visas d'entrée en Italie, vous devez les demander à la FIPSAS (e-mail: subacquea@fipsas.it), trente (30) jours au moins avant l'arrivée en Italie.

ARTICLE 10: CONTACTS

Federazione Italiana Pesca Sportiva Attività Subacquee e Nuoto Pinnato (FIPSAS)

Viale Tiziano, 70 - 00196 Roma

Tel. + 39 06-8798.0513

Fax: + 39 06-8798.0089

E-mail: subacquea@fipsas.it